

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que l'Honorable M. Young (*Montréal*), ait la permission d'introduire Bill pour incorporer la Compagnie Royale Canadienne d'assurance.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. Young (*Waterloo*), ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie des orfèvres du *Canada*, (responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des divers bills privés.

Sur motion de M. *Tourangeau*, secondée par l'honorable M. *Blanchet*,

Ordonné, Que la pétition de Messieurs O. L. *Richardson* et fils, tanneurs et autres, de la cité de *Québec*, soit renvoyée au Comité collectif des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante et l'affidavit y annexé :

CANADA :
Province de *Québec*
District de *St. Hyacinthe*. }

A l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Dans l'affaire de la pétition de *Jean Bte. Chagnon*, cultivateur, de la paroisse de *St. Pie*, dans le district électoral de *Bagot*, mais ayant droit de voter dans le district électoral de *Rouville* pour l'élection d'un membre à la Chambre des Communes du *Canada*, *Chrysostôme Blanchard* et *Antoine Courtemanche*, tous deux cultivateurs, de la paroisse de *St. Paul d'Abbotsford*, dans le district électoral de *Rouville*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Honoré Mercier*, écuier, pour le dit district électoral de *Rouville*, copie de laquelle pétition est ci-annexée :

Soyez notifié que nous, les dits pétitionnaires sus-nommés, soussignés, retirons la dite pétition contre l'élection du dit *Honoré Mercier*, membre siégeant à la dite Chambre des Communes pour le dit district électoral de *Rouville*, la dite pétition ayant été obtenue de nous par fraude et au moyen de fausses représentations. Nous déclarons ne pas entendre procéder avec cette pétition qui doit être déclarée nulle et non avenue.

sa
CHRYSOSTOME X BLANCHARD.
marque

sa
ANTOINE X COURTEMANCHE.
marque

Signé, scellé et exécuté en la dite paroisse de *St. Paul d'Abbotsford*, dans le district de *St. Hyacinthe*, ce trente et un mars mil huit cent soixante-treize, en ma présence et après lecture et explications données.

ONIAS CROFFIELD.

Je, soussigné, *Onias Croffield*, cultivateur, de la paroisse de *St. Paul d'Abbotsford*, district de *St. Hyacinthe*, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dis-